L'ARCHE A LYON

Association Loi 1901
24 rue professeur Paul Sisley
69003 Lyon

RAPPORTS
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

Exercice clos le 31 décembre 2025

Rapport sur les comptes annuels

Rapport sur les conventions réglementées

G&A Audit – 3 chemin du Jubin – 69570 Dardilly
Société de commissariat aux comptes inscrite à la CNCC
Tel : 06 98 63 49 69 – E-mail delphinedescamps@ga-audit.fr
SAS au capital de 1 000 € – Siret 834 918 971 00013 – Ape 6920Z

Audit

L'ARCHE A LYON
Association Loi 1901
24 rue professeur Paul Sisley
69003 Lyon

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31 décembre 2025

A l'Assemblée Générale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a a été confiée par votre Assemblée générale, j'ai effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration sur la base des éléments disponibles à cette date.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.
Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Audit

Indépendance
J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je vous informe que les appréciations auxquelles j'ai procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport de gestion et des autres documents adressés aux membres

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents adressés aux membres sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.
Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention

comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le 27/05/2026

Le Commissaire aux Comptes
G&A Audit
Delphine DESCAMPS



ASSOCIATION L ARCHE A LYON

Numéro SIRET : **35370711000030**

24 rue Paul Sisley
69003 LYON

COMPTES ANNUELS

du 01/01/2025 au 31/12/2025

Sommaire

Rapport de présentation 2

Bilan et compte de résultat 4

Annexes aux comptes annuels 9

PREAMBULE 9

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE 9

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES 10

NOTES SUR LE BILAN ACTIF 12

NOTES SUR LE BILAN PASSIF 13

AUTRES INFORMATIONS 17

ASSOCIATION L ARCHE A LYON

Rapport de présentation

Rapport de Présentation

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise L'ARCHE A LYON pour l'exercice du 01/01/2025 au 31/12/2025 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par les normes définies par l'Ordre des Experts Comptables.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 17 pages, se caractérisent par les données suivantes :

Total du bilan	4 511 463	Euros
Total des produits	2 472 300	Euros
Résultat net comptable (excédent)	158 118	Euros

Fait à LYON
Le 31/03/2026

Signature

Signé par Jean-Luc Boisserin
Le 27 mai 2026

Jean-Luc BOISSERIN
Expert-comptable

doc_qO7V
tx_APe797x8KEZb

Cabinet BOISSERIN EC

ASSOCIATION L ARCHE A LYON

Bilan et compte de résultat

Bilan et compte de résultat

ASSOCIATION L ARCHE A LYON

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

BILAN ACTIF

Présenté en Euros

ACTIF	Brut	Amort. & Prov	Net	%	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois) Net	%	Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)
ACTIF IMMOBILISE							
Immobilisations incorporelles							
. Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	89 065	7 200	81 865	1,81	81 865	1,86	
Immobilisations corporelles							
. Terrains	329 636		329 636	7,31	329 636	7,49	
. Constructions	4 968 661	2 881 200	2 087 460	46,27	1 792 329	40,72	
. Installations techniques, matériel & outillage industriels	1 059 475	890 421	169 054	3,75	225 318	5,12	
Immobilisations financières							
. Participations	96 320		96 320	2,14	69 370	1,58	
. Autres titres immobilisés	55 125		55 125	1,22	210 624	4,79	
. Autres immobilisations financières	3 532		3 532	0,08	303 532	6,90	
TOTAL (II)	***6 601 814***	***3 778 822***	***2 822 992***	62,57	***3 012 674***	68,45	
ACTIF CIRCULANT							
Créances							
. Créances clients, usagers et comptes rattachés	50 961		50 961	1,13	159 382	3,62	
. Autres créances	151 602		151 602	3,36	61 212	1,39	
Charges constatées d'avance	23 433		23 433	0,52	36 206	0,82	
Valeurs mobilières de placement	681 517		681 517	15,11	664 136	15,09	
Disponibilités	780 958		780 958	17,31	467 497	10,62	
TOTAL (III)	***1 688 471***		***1 688 471***	37,43	***1 388 433***	31,55	
Frais d'émission des emprunts (IV)							
Primes de remboursement des emprunts (V)							
Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VI)							
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V + VI)	***8 290 285***	***3 778 822***	***4 511 463***	100,00	***4 401 106***	100,00	

BOISSERIN EC

ASSOCIATION L ARCHE A LYON

BILAN PASSIF

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)	
FONDS PROPRES				
Fonds propres sans droit de reprise				
. Fonds propres statutaires	105 002	2,33	105 002	2,39
. Fonds propres complémentaires	767 490	17,01	767 490	17,44
Fonds propres avec droit de reprise				
Réserves				
. Réserves statutaires ou contractuelles	2 118 799	46,96	2 044 878	46,46
. dont réserves sous gestion propre	2 118 799		2 044 878	
. Réserves des activités sociales et medico-sociales	57 747	1,28	33 521	0,76
. dont report à nouveau sous gestion propre	100 000		100 000	
. report à nouveau activités sociales et médico-sociales	79 396	1,76	58 792	1,34
Excédent ou déficit de l'exercice	158 118	3,50	117 615	2,67
. dont résultats sous gestion propre	58 195		73 921	
. dont résultats des activités sociales et médico-sociales	99 923		43 694	
Situation nette (sous total)	3 286 551	72,85	3 127 298	71,06
Subventions d'investissement	98 336	2,18	46 063	1,05
TOTAL (I)	***3 384 888***	75,03	***3 173 361***	72,10
FONDS REPORTES ET DEDIES				
Fonds dédiés			25 275	0,57
TOTAL (II)			***25 275***	0,57
PROVISIONS				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	817 585	18,12	885 105	20,11
Emprunts et dettes financières diverses	1 187	0,03	1 187	0,03
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	55 999	1,24	65 032	1,48
Dettes fiscales et sociales	155 441	3,45	131 319	2,98
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	14 878	0,33		
Autres dettes	81 484	1,81	119 827	2,72
TOTAL (IV)	***1 126 575***	24,97	***1 202 470***	27,32
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV + V)	**4 511 463**	100,00	***4 401 106***	100,00

ENGAGEMENTS REÇUS				
Legs nets à réaliser :				
- acceptés par les organes statutairement compétents				
- autorisés par l'organisme de tutelle				
Dons en nature restant à vendre				
ENGAGEMENTS DONNÉS				

BOISSERIN EC

ASSOCIATION L ARCHE A LYON

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
	Total	%	Total	%	Variation	%
PRODUITS D'EXPLOITATION:						
Cotisations	1 690	0,07	2 420	0,10	-730	-30,16
Ventes de biens et services						
- Ventes de biens	56 249	2,30	52 292	2,15	3 957	7,57
- dont ventes de biens relatives aux activités médico-sociales						
- Ventes de prestations de services	80 936	3,31	67 431	2,77	13 505	20,03
- dont prestations relatives aux activités sociales et médico-sociales	47 162		36 738			
Produits de tiers financeurs						
- Concours publics et subventions d'exploitation	11 274	0,46	6 000	0,25	5 274	87,90
- Contributions des autorités de tarification relatives aux activités sociales et médico-sociales	2 168 893	88,67	2 088 023	85,91	80 870	3,87
- Ressources liées à la générosité du public						
- Dons manuels	99 459	4,07	116 750	4,80	-17 291	-14,80
- Contributions financières			41 334	1,70	-41 334	-100,00
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions			56 195	2,31	-56 195	-100,00
Utilisations des fonds dédiés	25 275	1,03			25 275	N/S
Autres produits	2 151	0,09	12	0,00	2 139	N/S
Total des produits d'exploitation (I)	***2 445 926***	100,00	***2 430 457***	100,00	***15 469***	0,64
CHARGES D'EXPLOITATION:						
Achats de marchandises	19 062	0,78	16 095	0,66	2 967	18,43
Autres achats et charges externes	739 655	30,24	759 683	31,26	-20 028	-2,63
Impôts, taxes et versements assimilés	91 082	3,72	94 056	3,87	-2 974	-3,15
Salaires	921 200	37,66	903 005	37,15	18 195	2,01
Cotisations sociales	285 271	11,66	319 073	13,13	-33 802	-10,58
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	224 740	9,19	219 217	9,02	5 523	2,52
Valeurs comptables des immobilisations incorpor. et corporelles	219	0,01			219	N/S
Reports en fonds dédiés			25 275	1,04	-25 275	-100,00
Autres charges	107	0,00	26	0,00	81	311,54
Total des charges d'exploitation (II)	***2 281 337***	93,27	***2 336 429***	96,13	***-55 092***	
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)	***164 589***	6,73	***94 027***	3,87	***70 562***	75,04
PRODUITS FINANCIERS:						
Autres intérêts et produits assimilés	26 374	1,08	24 045	0,99	2 329	9,69
Total des produits financiers (III)	***26 374***	1,08	***24 045***	0,99	***2 329***	9,69
CHARGES FINANCIERES:						
Intérêts et charges assimilées	30 419	1,24	37 395	1,54	-6 976	-18,64
Total des charges financières (IV)	***30 419***	1,24	***37 395***	1,54	***-6 976***	-18,64
RESULTAT FINANCIER (III - IV)	***-4 045***	-0,16	***-13 349***	-0,54	***9 304***	69,70
RESULTAT COURANT avant impôts (I - II + III - IV)	***160 544***	6,56	***80 678***	3,32	***79 866***	98,99
PRODUITS EXCEPTIONNELS:						
Total des produits exceptionnels (V)			***39 164***	1,61	***-39 164***	-100,00

ASSOCIATION L ARCHE A LYON

COMPTE DE RÉSULTAT

Période du 01/01/2025 au 31/12/2025 Présenté en Euros

COMPTE DE RÉSULTAT (suite)	Exercice clos le 31/12/2025 (12 mois)		Exercice précédent 31/12/2024 (12 mois)		Variation absolue (12 mois)	%
CHARGES EXCEPTIONNELLES:						
Total des charges exceptionnelles (VI)						
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)			***39 164***	1,61	***-39 164***	-100,00
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 426	0,10	2 226	0,09	200	8,98
Total des produits (I + III + V)	2 472 300	101,08	2 493 665	102,60	-21 365	-0,85
Total des charges (II + IV + VI + VII + VIII)	2 314 181	94,61	2 376 050	97,76	-61 869	-2,59
EXCEDENT OU DEFICIT	***158 118***	6,46	***117 615***	4,84	***40 503***	34,44
Dont résultat des activités sociales et médico-sociales	**99 923**		**43 694**			

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Dons en nature						
Prestations en nature						
Bénévolat	83 539		89 367			
TOTAL	***83 539***		***89 367***			
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE						
Secours en nature						
Mise à disposition gratuite de biens et services						
Prestations en nature						
Personnel bénévole	83 539		89 367			
TOTAL	***83 539***		***89 367***			

BOISSERIN EC

ASSOCIATION L ARCHE A LYON

Annexes aux comptes annuels

Annexes aux comptes annuels

PREAMBULE

Description de l'objet social de l'entité : l'association a pour objet d'assister dans leur vie quotidienne les personnes atteintes d'un handicap mental et de promouvoir la valeur et la place des personnes en situation de handicap ou de fragilité.

- Description de la nature et du périmètre des activités ou missions sociales réalisées :

Accueil en foyers de vie, en domicile collectif et en accueil de jour des personnes en situation de handicap mental, respectivement 31, 11 et 5 places d'accueil.

- Description des moyens mis en œuvre : l'association dispose de 3 foyers de vie, d'un accueil de jour et d'un domicile collectif répartis sur 3 sites différents dont le principal est le siège social. 28 salariés ETP sont présents au 31/12/2025 pour accompagner les personnes accueillies.

L'exercice social clos le 31/12/2025 a une durée de 12 mois.
L'exercice précédent clos le 31/12/2024 avait une durée de 12 mois.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat est de 4 511 463 E.

Le résultat net comptable est un excédent de 158 118 E.

Les informations communiquées ci-après font partie intégrante des comptes annuels qui ont été établis le 31/03/2026 par les dirigeants.

EVENEMENTS SIGNIFICATIFS ET FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

La mise en œuvre du Règlement ANC 2022-06 a modifié plusieurs comptes qui peuvent rendre la comparaison des comptes 2025 et 2024 plus difficiles notamment :

- Sur les comptes de transfert de charges liés aux charges salariales qui ont été reclassés en 2025 sur des comptes 649 créditeurs qui viennent en déduction des charges de personnel.
- Sur les comptes liés aux subventions d'investissements et aux cessions d'éléments d'actifs qui ont été reclassés en 2025 dans le résultat d'exploitation alors que ces informations étaient dans le résultat exceptionnel en 2024.

Nous n'avons pas identifié d'autre fait significatif susceptible d'être mentionné dans l'annexe aux comptes annuels.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

METHODE GENERALE

Les comptes annuels ont été élaborés et sont présentés conformément aux principes du règlement ANC n°2014-03 modifié par le règlement ANC n° 2022-06 et des règlements ultérieurs relatifs au plan comptable général et des dispositions particulières suivantes :

- Règlement ANC n°2018-06 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des personnes morales de droit privé non commerçantes.
- Règlement ANC n°2019-04 relatif aux activités sociales et médico-sociales gérées par des personnes morales de droit privé à but non lucratif.
- Règlement ANC 2023-03 modifiant divers règlements de l'ANC en coordination avec le règlement ANC N° 2022-06 du 4 novembre 2022 relatif à la modernisation des états financiers
- Code de l'action sociale et des familles (CASF) pour des provisions réglementées constatées dans les établissements relevant de l'article L 312-1 du CASF.

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- indépendance des exercices,

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.
L'évaluation des éléments de l'actif a été pratiquée par référence à la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention contraire, les montants sont exprimés en Euro.

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

PRINCIPALES METHODES D'EVALUATION ET DE PRESENTATION

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Evaluation des immobilisations incorporelles et corporelles :

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition ou de production, compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, et après déduction des rabais commerciaux, remises, escomptes de règlements obtenus.

Les éléments suivants sont traités comme suit :

Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations incorporelles ou corporelles :

Incorporation dans le coût de l'immobilisation

Coût de développement :

Entité non concernée, donc option non prise

Coûts d'emprunt liés à l'acquisition d'actifs :

Incorporation dans le coût de l'immobilisation

Immobilisations financières :

Immobilisations financières :

Droits de mutation, honoraires, commissions, frais d'actes sur immobilisations financières (titres) : comptabilisation en charges

Amortissement et dépréciation de l'actif :

La base amortissable est éventuellement diminuée de la valeur résiduelle dès lors que celle-ci est significative, mesurable et que la cession de l'actif est programmée.

Amortissement des biens non décomposables :

Option pour la mesure de simplification pour les PME : maintien du calcul des amortissements sur la durée d'usage

Amortissement des biens décomposables :

Seules les constructions ont été identifiées comme des biens décomposables.

Maison de Sisley : la valeur du terrain a été identifiée. En ce qui concerne la construction : compte tenu de son coût très faible, seule la toiture a fait l'objet d'un composant évalué à 10% du coût total.

Construction des 2 Foyers Sisley et du domicile collectif Sisley respectivement mis en service au 10/3/2008 et au 1/4/2010. Les composants identifiés sont conformes à ceux des locaux d'activité. 4 composants identifiés :

- Gros œuvre, Façade étanchéité, Installations générales et techniques : durée d'amortissement sur 30 ans
- Agencements : durée d'amortissement sur 10 ans.

Achat des 2 appartements Habitat partagé faisant partie d'un ensemble immobilier : valeur du terrain évalué forfaitairement à 100 E par m². Les composants identifiés sont conformes à ceux des logements. 4 composants identifiés :

- Structure 40 % : durée d'amortissement sur 50 ans
- Façade/étanchéité et IGT 15% et 25 % : durée d'amortissement sur 30 ans
- Agencements 20 % : durée d'amortissement sur 10 ans.

Modes d'amortissement :

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sauf si une méthode plus adaptée peut être utilisée.

Durées utilisées :

Type	Durée
Logiciels informatiques	3 ans
Constructions	de 10 à 30 ans
Agencement des constructions	de 7 à 15 ans
Matériel et outillage industriels	de 3 à 8 ans
Agencements, aménagements, installations	de 3 à 10 ans
Matériel de transport	06 ans
Matériel de bureau et informatique	de 3 à 5 ans
Mobilier	de 7 à 10 ans

Créances :

Les créances, dont les créances clients, sont évaluées à leur valeur nominale. Les créances clients font l'objet, le cas échéant, d'une provision calculée sur la base du risque de non recouvrement.

Cotisations :
Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de leur encaissement effectif.

Fonds dédiés sur investissements :
Les fonds dédiés reçus pour l'acquisition d'immobilisations amortissables ou non amortissables sont inscrits au compte de résultat en totalité l'année de l'acquisition de l'immobilisation.

Subventions d'investissements :
Les subventions d'investissements sur des biens amortissables sont rapportées au résultat sur la même durée que celle retenue pour l'amortissement de l'immobilisation ; sur des biens non amortissables par dixième sauf stipulation différente dans la convention de subvention.

Indemnités de fin de carrière :
L'association a décidé de ne pas provisionner dans ses comptes le montant des engagements pour départ à la retraite ; le montant des engagements sont évalués et indiqués dans l'annexe s'il est significatif.

Contributions volontaires :
Conformément au règlement ANC 2018-06, les contributions volontaires ont fait l'objet d'une valorisation dans les conditions suivantes :
Le conseil d'administration a décidé de valoriser les heures de travail passées sur la gestion de la structure par les bénévoles sans valoriser le temps passé par les administrateurs/trices sur leur mandat. Le CA a retenu une valeur variable selon les activités de 1 SMIC chargé à 4 830 E chargés (valeur haute de la grille Arche en France). La majorité des heures est valorisée sur la base du SMIC chargé de 10 %.

Les contributions en nature de biens et services sont valorisées pour leur coût de revient déterminé par le donateur.
Ces éléments font l'objet d'une information financière en pied du compte de résultat et d'une information détaillée dans l'annexe.

Dons en nature :
S'il s'agit de dons consommés sur l'exercice, ils sont mentionnés au pied du compte de résultat et détaillé en annexe.
S'il s'agit de dons d'immobilisations amortissables, ils sont comptabilisés à l'actif pour la valeur indiqué par le donateur avec une contrepartie directe dans les fonds propres au compte 102400 (ou 103400). Ils font également l'objet d'un détail en annexe.

NOTES SUR LE BILAN ACTIF

Immobilisations

Actif immobilisé	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Immobilisations incorporelles	89 065			89 065
Immobilisations corporelles	5 910 105	463 827	16 161	6 357 771
Immobilisations financières	583 526	28 587	457 136	154 977
TOTAL	**6 582 697**	**492 414**	**473 297**	**6 601 814**

Amortissements

Immobilisations amortissables	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Frais d'établissement, de recherche et de développement				
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	7 200			7 200
TOTAL I	7 200			7 200
Terrains				
Constructions				
sur sol propre	2 728 141	158 175	7 647	2 878 669
sur sol d'autrui	2 205	326		2 531
Installations générales, agencements				
Installations techniques, matériel, outillages industriels	97 119	2 874	3 332	96 661
Autres immobilisations corporelles				
Installations générales, agencements divers	425 887	17 942		443 829
Matériel de transport	96 240	23 206		119 446
Matériel de bureau et informatique	42 739	8 277	4 963	46 053
Mobilier	170 492	13 940		184 432
TOTAL II	3 562 823	224 740	15 942	3 771 622
TOTAL GENERAL (I+II)	**3 570 023**	**224 740**	**15 942**	**3 778 822**

Eléments constitutifs du fonds commercial

Fonds de commerce acheté à Lyon 5ème dans le Vieux Lyon à proximité du foyer de vie

Etat des créances et charges constatées d'avance

Créances	Montant brut	Echéances jusqu'à 1 an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé:			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres créances			
Créances de l'actif circulant:			
Créances usagers	50 961	50 961	
Autres créances	151 602	151 602	
Charges constatées d'avance	23 433	23 433	
TOTAL	**225 996**	**225 996**	

Etat des produits à recevoir

Produits à recevoir	Montant
Participations ou immobilisations financières	
Produits d'exploitation	
Subventions/financements	28 940
Autres produits à recevoir	1 212
TOTAL	30 152

NOTES SUR LE BILAN PASSIF

Fonds propres

VARIATION DES COMPTES DE FONDS PROPRES		A L'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise						
1021000000	PREMIERE SITUATION NETTE ETABLIE	31 138				31 138
1022000000	FONDS STATUTAIRES	73 864				73 864
1024000000	AUTRES FDS PROPRES SANS DRT DE REPRISE	767 490				767 490
Fonds propres avec droit de reprise						
						0
						0
Réserves						
1063000000	RESERVES DIVERSES	1 509 376	92 104			1 601 480
1063120000	RESERVES / INVEST FDS DE CO BOUTIQUE	81 865				81 865
1063200000	RESERVES / HABITAT PARTAGE	453 637	-18 183			435 454
	Réserves des activités ESMS sous gestion contrôlée					
1068560000	RESERVES DE COMPENSATION DEFICITS	33 521		24 226		57 747
Report à nouveau						
1105000000	RAN CDT ACTIVITES ESMS HORS GEST CONT	100 000				100 000
	Report à nouveau des activités ESMS sous gestion contrôlée					
1150000000	RAN CDT ESMS SOUS GESTION CONTROLEE	0	23 090		-23 090	0
1159000000	RAN DBT ESMS SOUS GESTION CONTROLEE	-41 208	20 604			-20 604
Excédent ou déficit de l'exercice						
	RESULTAT DE L'EXERCICE	117 615	-117 615	158 118		158 118
	Dont résultat des activités ESMS sous gestion contrôlée	*43 694*	*-43 694*	99 923		*99 923*
SITUATION NETTE		3 127 298	0	182 344	-23 090	3 286 551
FOND PROPRES CONSOMPTIBLES						0
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENTS solde comptes 131/139		46 063		57 880	-5 607	98 336
PROVISIONS REGLEMENTEES						0

Suivi des résultats sous contrôle des tiers financeurs avant répartition du résultat

EXERCICES	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025
Résultats	-19 988 €	35 958 €	-5 490 €	-21 500 €	-37 490 €	23 090 €	
Résultats affectés	19 988 €	-35 958 €	5 490 €	21 500 €	37 490 €		
résultat 2024 en attente						23 090 €	
Rajout Ségur non anicipé solde 2024						1 135,52 €	
Affectation en 2025						-24 225,52 €	
Solde compte 115000	0 €	0 €	0 €	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**
Résultats affectés							
2022 refinancé en sur 2024							
Solde LAFORCADE 2022 non financé							
Dépenses refusées							
Imputation sur la réserve de comp							
Résultat en attente				-20 604 €	-20 604 €		20 604 €
Solde compte 115900	0 €	0 €	0 €	**-20 604 €**	**-41 208 €**	**-41 208 €**	**-20 604 €**
Résultats en réserves							
Solde antérieur	47 426 €						
Solde fin 2019							
Déficit 2018	-14 290 €						
Déficit 2019	-10 802 €						
Excédent 2020		16 429 €					
Déficit 2021			-5 490 €				
Déficit 2022				-1 222 €			
SOLDE 2023					1 470 €		
Résutlat 2024						24 225,52 €	
Affectation compte 106856	22 334 €	16 429 €	-5 490 €	-1 222 €	1 470 €	24 226 €	0 €
Solde compte 106856	22 334 €	**38 763 €**	**33 273 €**	**32 051 €**	**33 521 €**	**57 747 €**	**57 747 €**

Analyse des fonds dédiés

RESSOURCES	Montant initial	Fonds à engager au début de l'exercice	Utilisation au cours de l'exercice : compte 789	Utilisation au cours de l'exercice : Remboursements	Transferts	Engagements à réaliser sur nouvelles ressources affectées : compte 689	Fonds restants à engager en fin d'exercice	Dont fonds / projet sans dépense au cours des 2 derniers exercices
Subventions affectées								
Sous-total 194	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 € 0 €	0 €
Contrib financières autres affectées 2025								
Sous-total 195	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 € 0 €	0 €
Dons affectés 2024								
Système de chauffage sisley	34 275 €	25 275 €	25 275 €				0 €	
Sous-total 196	34 275 €	25 275 €	25 275 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
FONDS DEDIES TOTAL								
Subventions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Autres contributions	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
Dons	34 275 €	25 275 €	25 275 €	0 €	0 €	0 €	0 €	0 €
TOTAL comptes 19	**34 275 €**	**25 275 €**	**25 275 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**	**0 €**

Subventions d'investissement

Subventions

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Nouvelle subvention de l'exercice	Annulation de l'exercice	A la clôture
ADEME ET REGION RHONE ALPES	Construction	30 506			30 506
REGION AURA	Construction	32 500			32 500
REGION AURA	Véhicule	10 000			10 000
AGEFIPH	Mobilier	2 691			2 691
METROPOLE LYON	Chauffage		57 880		57 880
	TOTAL	**75 697**	**57 880**		**133 577**

Reprises

Nom du subventionneur	Motif de la subvention	A l'ouverture	Quote-part virée au résultat de l'exercice	Reprise de l'exercice	A la clôture
ADEME ET REGION RHONE ALPES	Construction	17 092	1 017		18 109
REGION AURA	Construction	7 722	1 420		9 142
REGION AURA	Véhicule	3 690	1 667		5 357
AGEFIPH	Mobilier	1 130	538		1 668
METROPOLE LYON	Chauffage		965		965
	TOTAL	**29 634**	**5 607**		**35 241**

Etat des dettes et produits constatés d'avance

Etat des dettes	Montant total	De 0 à 1 an	De 1 à 5 ans	Plus de 5ans
Etablissements de crédit	817 585	70 819	263 067	483 699
Dettes financières diverses	1 187	1 187		
Fournisseurs	55 999	55 999		
Dettes fiscales et sociales	155 441	155 441		
Dettes sur immobilisations	14 878	14 878		
Autres dettes	81 484	81 484		
Produits constatés d'avance				
TOTAL	**1 126 575**	**379 809**	**263 067**	**483 699**

Charges à payer par poste de bilan

Charges à payer	Montant
Emprunts et dettes établissements de crédit	5 052
Emprunts et dettes financières diverses	
Fournisseurs	12 068
Dettes fiscales et sociales	65 993
Autres dettes	
TOTAL	**83 114**

NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

Concours publics et subventions

L'association a enregistré au cours de l'exercices :

- Les concours publics des départements à hauteur de 2 168 893 E

- Les subventions d'aide à l'emploi pour 5 667 E

Information sectorielle

Information sectorielle donnée quand l'association établit des comptes distincts pour ses différents secteurs d'activité.
Le plan comptable associatif n'a pas porté atteinte au principe d'unicité du résultat qui peut toutefois être scindé en, d'une part, résultat définitivement acquis, correspondant à la gestion libre et, d'autre part, résultat sous contrôle de tiers financeurs, correspondant à la gestion conventionnée.
Cette information, qui ne peut pas être donnée dans les comptes présentés avant répartition du résultat comptable, est à fournir dans l'annexe.

	Déficit	Excédent
Parts du résultat sur gestion libre		58 195
Parts du résultat sur gestion conventionnée		99 923
Résultat comptable		158 118

Passage du résultat comptable au résultat administratif

	Différence de traitement
Résultat comptable	99 923
Refinancement charges 2023 sur 2025	-20 604
Résultat administratif	**79 319**

Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont indiquées en pied du compte de résultat et détaillées ci-dessous.

L'association a bénéficié des contributions volontaires en nature suivantes :

PRESTATIONS EN NATURE : néant

BENEVOLAT

Heures de bénévolat :5 890 heures en 2025. Il est retenu 3 taux de valorisation :

13,07 E chargé pour les heures d'accompagnement des personnes accueillies, soit 5 520 heures

28,42 E chargé pour le support technique, soit 320 heures

46,17 E pour les fonctions expertes, soit 50 heures

Le total représente une valorisation de 89 367 E

AUTRES INFORMATIONS

Engagements et sûretés réelles consenties

Promesse hypothécaire à 1ère demande au profit du Conseil Général du Rhône sur les biens immobiliers sis 24 rue Sisley en garantie de 4 emprunts : capital restant dû au 31/12/2025 : 812 533 Euros

Engagements pris en matière de pensions, retraite et engagements assimilés

En raison de la faiblesse de l'effectif, de son ancienneté, les engagements pour indemnité de fin de carrière sont non significatifs.

Rémunération des cadres dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas communiquée, car cela conduirait indirectement à communiquer une rémunération individuelle.

Effectif moyen

	Personnel salarié	**Personnel mis à disposition de l'association**
Cadres	4	
Non cadres	24	
TOTAL	**28**	**0**

Honoraires du commissaire aux comptes

Le montant total des honoraires du commissaire aux comptes liés à sa mission de contrôle légal des comptes figurant au compte de résultat de l'exercice s'élèvent à 5 660 E.

Fiscalité
Du fait de son objet associatif, hors secteur lucratif, l'association n'est pas fiscalisée en dehors de l'IS sur les éventuels revenus mobiliers et fonciers.